

# CONSEIL MUNICIPAL

## SESSION ORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2019

Le dix-huit octobre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Neuvy en Sullias sous la présidence de M. FOURNIER Hubert, Maire.

**Présents** (13): Messieurs FOURNIER, LUCAS, DEROUET, DELAGE, DELANNOY, MENEAU, POMMIER SAMPEDRO

Mesdames CORNET, BORNE, BLANCHARD, GUYOMARCH, RIGARD

**Absents excusés** (1): Madame BIARD-BOBIN

**Date de convocation** : 11/10/2019

### Ordre du jour:

- Approbation du dernier compte rendu
- École: Point sur les travaux de la maternelle, devis film miroir
- Taxe d'aménagement 2020
- Subvention aux associations:  
Feu d'artifice de la fête des Carnutes, demandes d'associations extérieures à la commune
- Remplacement du lave-vaisselle de la cantine: Devis
- Mise à jour du document unique: Devis
- Réaménagement de la carrière
- Logement Place du Bourg
- Proposition d'achat d'un véhicule utilitaire
- Budget assainissement: DM 2019-001
- Budget CCAS: Délibération pour acceptation de dons
- Divers

- **APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU** à l'unanimité

- **ÉCOLE :**

- **POINT SUR LES TRAVAUX**

Poursuite de l'aménagement de la cour pendant les vacances de la Toussaint. Enrobé prévu mercredi 30/10 ou 14/11. Les jeux et le bac à sable seront installés tout début 2020.

- **DELIBERATION N°2019/58 : PROTECTION CONTRE INTRUSION**  
(PPMS : Plan de Mise en Sureté face aux risques majeurs)

M le Maire rappelle l'obligation de la commune de mettre en place une organisation interne à l'établissement scolaire afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans un établissement scolaire en cas d'accident majeur externe telle que défini par le **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)**, de la circulaire n° 2002-119 du 29 mai 2002.

Ainsi il est présenté deux devis pour la pose de films miroir sur les vitres de l'école, moyen de lutte contre l'intrusion extérieure:

Entreprise RIGUET : 2 348.40€ TTC

SAS C DESIGN : 2 538.00€ TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ACCEPTE** le devis de SAS C DESIGN pour 2 538.00€ TTC.

Les crédits seront prévus au budget principal 2020 au compte 21312 «Immobilisations corporelles/ bâtiments scolaires).

**VOTE** à l'unanimité

- **DELIBERATION N°2019/52 : TAXE AMENAGEMENT 2020**

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le taux de la taxe d'aménagement pour 2020. Celui-ci restera donc à 4%. VOTE à l'unanimité

- **SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS:**

- **DELIBERATION N°2019/49 : FEU D'ARTIFICE DE LA FETE DES CARNUTES ET DEMANDES D'ASSOCIATIONS EXTERIEURES A LA COMMUNE**

A chaque manifestation estivale de l'association des Carnutes, la Commune prend en charge le feu d'artifice à hauteur de 2.000€ tel que prévu dans son budget principal 2019 au compte 6232 « fêtes et cérémonie ». Mais cette année, l'association a réglé directement l'artificier.

Il est donc nécessaire d'imputer cette dépense au compte 6574 « subvention d'associations » au lieu du 6232.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ACCEPTE** ce changement d'imputation.

VOTE à l'unanimité

- **DELIBERATION N°2019/50 : DEMANDE DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS EXTERIEURES A LA COMMUNE**

Comme chaque année, la Commune verse une subvention aux associations extérieures à la commune qui accueille des sportifs mineurs habitant Neuvy en Sullias (10€/adhérents) et des élèves de la commune (50€/élèves) :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANT SUBVENTIONS (€)</b>
FRATERNELLE DE TIGY (Tir sportif)	70
ASV SECTION DANSE – VIENNE EN VAL	80
UNION SPORTIVE TIGY VIENNE – FOOTBALL	160
CSMS – SULLY SUR LOIRE	370
MFR-FEROLLES	100
MFR-CHAINGY	100

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DECIDE** d'accorder les subventions telles que définies dans le tableau ci-dessus.

La dépense est prévue au budget principal 2019 au compte 6574.

VOTE à l'unanimité

- **REPLACEMENT DU LAVE-VAISSELLE DE LA CANTINE: DEVIS**

Le lave-vaisselle de la cantine présentant de sérieux signes de faiblesse, M le Maire présente 3 devis de remplacement aux conseillers municipaux. Il y figure le remplacement du lave-vaisselle et l'environnement Inox indispensable pour la marche en avant répondant aux normes actuelles :

<b>ENTREPRISES</b>	<b>MONTANT DU DEVIS (€) TTC</b>
REC – ORLEANS	6 759.60
CLIMAT CUISINE - VILLEMANDEUR	9 130.93
AXIMA REFRIGERATION FRANCE - ENGIE	9 450.50

Après discussion, les conseillers souhaitent examiner plus en détails ces devis.

Le lave-vaisselle fonctionnant encore, son remplacement sera prévu en 2020. Il sera alors probablement installé dans la cuisine de l'R de loisirs.

- **MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE: DEVIS**

M le Maire rappelle la réglementation en vigueur :

Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L. 230-2 du code du travail et modifiant le code du travail,-  
Circulaire n°6 DRT du 18 avril 2002, circulaire d'application du décret n°2001-1016,  
Décret n°2008-1347 du 17 décembre 2008 relatif à l'information et à la formation des travailleurs sur les risques pour leur santé et leur sécurité  
Circulaire du 28/05/2015

Une mise à jour du document unique de la commune est nécessaire.

Consult formation JRH Consultants propose cette mise à jour à 420.00€ TTC

Le conseil accepte cette obligation de mise à jour.

- **REAMENAGEMENT DE LA CARRIERE**

Visite de la carrière aménagée par les élus municipaux.

Prévoir un projet d'aménagement en 2020. Plusieurs associations intéressées (pêche, structures de loisirs) ont déjà contacté la commune pour se présenter.

- **DELIBERATION N° 2019/51 : LOGEMENT 2 IMPASSE DU BOURG**

Vu le logement vacant suite au départ du locataire du bien communal situé 2 impasse du bourg,

Considérant les dépenses nécessaires de la réhabilitation de ce bien comme évoquée lors de la réunion du Conseil Municipal du 13 septembre 2019,

Considérant la volonté de la municipalité de rationaliser les dépenses d'entretien dans un souci d'économies,  
Considérant que ce bien appartient au domaine privé de la commune

Considérant que cet immeuble n'a pas vocation à être affecté ultérieurement à un service public communal ou à être intégré dans un projet global d'aménagement de l'espace public,

M Le Maire présente une estimation pour la vente de cet immeuble par l'agence immobilière de Tigy d'un montant estimée entre 65 000 et 75 000€ net vendeur, datée du 17 octobre 2019.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

**AUTORISE** M. le Maire à faire toute diligence nécessaire pour aboutir à une vente de ce bien dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte authentique sera dressé par l'étude notariale de son choix

**FIXE** le prix auquel il sera mis en vente à 75 000€ net vendeur, non négociable en dessous de 70 000€

**FIXE** les modalités de la vente comme suit: ♣ La vente est ouverte à tous, sauf respect des dispositions légales et, notamment, de celles interdisant à un élu du conseil municipal d'acquérir, de quelle que façon que ce soit, un bien de la commune en vertu de l'article 1596 du Code civil, ♣ L'immeuble est vendu en l'état ♥ Le choix de l'acquéreur sera réalisé en fonction du prix proposé et de ses garanties de financement.

VOTE : 12 Pour, 1 Abstention

- **ACHAT D'UN VEHICULE UTILITAIRE-BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil décide l'achat d'un véhicule utilitaire d'occasion afin de permettre aux agents techniques une plus grande mobilité sur tout le territoire communal.

Devis accepté Fiat Doblo, 101 000km, 5 ans, 5 000€ TTC

- **DIVERS**

o M Le maire informe que **l'élaboration d'un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)** est obligatoire en assainissement tous les ans avant le 30 septembre de chaque année comme le stipule le CGCT art L22245

Il explique que compte tenu de la complexité du rapport pour le réaliser et du retard de son élaboration, il propose pour cette année la rédaction du RPQS par l'entreprise IRH pour un montant de 1 200€ HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DECIDE** la réalisation de son RPQS par IRH pour un montant de 1 200 HT.

Les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget 2019 au compte 617.

VOTE à l'unanimité

o **Sinistre local archives**

Réunion avec l'expert de l'assureur de l'entreprise qui a réalisé les travaux. Expert de l'architecte absent. Cahier des charges contestées.

Devis de réparation estimé à 8 822€ TTC. L'expert présent propose de prendre en charge 20%

En attente d'une contre-expertise.

o **Travaux Rue de Mont : Installation de chicanes**

Devis Colas 7 800 euros TTC avec plusieurs options

Devis accepté à hauteur de 3 793€. Dépenses inscrits en 2020

Subvention possibles par fonds de concours auprès de la Communauté de Communes et auprès du Conseil Départemental en 2020

o **Zone d'activités de Neuvy en Sullias**

Suite à erreur sur le nom de la zone indiqué sur le panneau implanté sur la route départementale, la Communauté de Communes a changé le panneau indiquant le nom exact choisi par le Conseil Municipal « Zone d'activité de Neuvy en Sullias ».

o **Mécontentement d'usagers suite à la réception de leur facture assainissement de la SAUR**

Incompréhension face aux sommes réclamées. Le prestataire sera contacté pour des explications.

o **Formation Certiphyto** proposée aux agents techniques affectés aux espaces verts pour l'achat et la manipulation de produits phytosanitaires. CFPA du Chesnoy. Coût 260€/agent

o Prévoir **achat lave-linge 10kg** en 2020 en remplacement de celui de l'école très usager

o **Courrier associations**

Fin de la distribution du courrier reçu à la mairie chez le président des associations par les agents techniques.

Courrier disponible en mairie aux heures d'ouverture dans un trieur

o **Achat d'un serveur multimédia** pour une meilleure protection des données, synchroniser les fichiers sur tous les appareils, protéger les actifs numériques. Devis SMS : 943.56€ TTC. Dépense prévue en 2020 au compte 2183.

o **Numérisation et publication des documents d'urbanisme sur Géoportail**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, ce sera la version numérique des documents d'urbanisme versé sur le Géoportail de l'urbanisme qui aura une valeur juridique et sera opposable. Démarche de dématérialisation obligatoire accompagnée par la Communauté de Communes du Val de Sully

○ **Colis de Noël**

La commission du CCAS choisira le colis aux Trois Futs qui sera remis à chaque administré de la commune de plus de 70 ans le samedi 21 décembre.

- **QUESTIONS ET INTERVENTIONS DIVERSES**

Jean Claude LUCAS

SICTOM : réunion ordinaire houleuse en présence d'usagers mécontents.  
Nombreux impayés. Nombreuses procédures judiciaires engagées.  
Ecole : 1<sup>ère</sup> Réunion périodique d'échanges des agents scolaires et périscolaires.

André DEROUET

Devis de location d'une nacelle pour pose et dépose des décorations de Noël : 190€/jour.  
Prévoir achat d'une échelle sécurisée Pir pour travail en grande hauteur des agents techniques. Coût 1 500€ maximum

José SAMPEDRO

Questionne sur la fuite au plafond de la nouvelle école maternelle.  
Réponse de M le maire : Une lettre recommandée sera envoyée à l'entreprise constatant les dégâts occasionnés sur les plaques du plafond par les fuites d'eau répétées.

Alain POMMIER

○ Constat de nombreux trous Rue des Beauvinières. Réponse de M Le Maire : Du calcaire sera remis  
○ Constat d'herbe qui pousse dans le nouvel enrobé de Rue du Gué Pénillon. M MENEAU contactera l'entreprise qui a réalisé les travaux  
○ Demande l'utilité des pancartes laissées par la mairie devant certaines tombes du cimetière.  
Réponse de M Le Maire : Pour une meilleure gestion du cimetière, il est utile de connaître les coordonnées des personnes qui ont la charge de l'entretien des tombes.

Sylvie RIGARD

Stationnement de véhicules Carrefour rue de la Roseraie et RD 941 qui gênent la visibilité  
Réponse de M Le maire : une étude sera réalisée pour mettre des panneaux d'interdiction de stationner.

Emilie GUYOMARCH

Eclairage public toujours mal réglé.  
Réponse de M le Maire : Le prestataire sera recontacté.

Cédric MENEAU

Arasement de la route départementale par le Conseil Départemental pour améliorer l'évacuation de l'eau sur les routes

Sandrine CORNET

Date théâtre : 1<sup>er</sup> mars 2020  
Opération Neuvy propre : 16 novembre 2019  
Corde du pont de singe de l'aire de jeux réparée pendant les vacances de Toussaint  
Le propriétaire du chalet construit sans permis de construire en zone N a-t-il été contacté ?  
Réponse de M le Maire : Un courrier sera envoyé au propriétaire  
Noël des enfants : Propositions de la Communauté de Communes à l'étude.  
Contrat Orange : En cours de révision ;

*Le Maire*

*Le secrétaire*

*Les conseillers*